



## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion du 1<sup>er</sup> décembre 2016

Délibération PNMEPMO\_2016\_18

### Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 29 septembre 2016

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33, R. 334-34 et R. 334-36,

Vu le décret n°2012-1389 du 11 décembre 2012 portant création du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu l'arrêté inter préfectoral modificatif 96/2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale,

Vu le plan de gestion du Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale adopté au conseil de gestion du 10 décembre 2015, et par le conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées le 24 février 2016,

Considérant que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer,

**Le conseil de gestion adopte la décision suivante :**

#### **Article 1 :**

**Le conseil de gestion approuve sans modification le compte-rendu ci-annexé de la réunion du conseil de gestion du 29 septembre 2016.**

#### **Article 2 :**

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le 01 décembre 2016,

Le président du conseil de gestion

Dominique GODEFROY





## PARC NATUREL MARIN DES ESTUAIRES PICARDS ET DE LA MER D'OPALE

Conseil de gestion  
Séance du 29 septembre 2016  
Salle de la Corderie à Etaples-sur-Mer

### RELEVÉ DE DÉCISIONS

#### Présents :

- M. Jean-Claude Geney, sous-préfecture d'Abbeville, commissaire du gouvernement
- M. Olivier Wibart, sous-préfecture d'Abbeville, commissaire du gouvernement
- M. Jean-Michel Chevalier, adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, commissaire du gouvernement
- 42 membres du conseil de gestion présents ou représentés (sur 60 membres)

La liste des membres présents est détaillée en annexe. Le quorum, fixé à 30 membres présents ou représentés, est atteint.

Accueil par M. Fait, Maire d'Etaples.

La réunion est introduite par M. Godefroy, Président du Conseil de Gestion.

#### **1- Approbation de l'ordre du jour**

---

M. le Président démarre la séance avec la lecture de l'ordre du jour et le soumet au vote du conseil de gestion.

---

<b>Décision</b>	<b>Approbation à l'unanimité</b> <i>-M. Montassine, CRPME, souhaite ajouter un point relatif aux évolutions au sein de l'équipe du PNM.</i> <i>-M. Chevalier, commissaire du gouvernement, souhaite intervenir sur N2000.</i> <i>Ces 2 points seront abordés en questions diverses.</i>
-----------------	--

---

#### **2- Approbation du compte-rendu du conseil de gestion du 26 avril 2016**

---

M. le Président passe ensuite au compte-rendu du dernier conseil de gestion et demande s'il y a des observations ; il le soumet à l'approbation du conseil de gestion. Aucune remarque n'est faite.

---

<b>Décision</b>	<b>Approbation à l'unanimité</b>
-----------------	----------------------------------

---

#### **3- Présentation de la première phase de l'étude « Ecophoque »**

---

Présentation par Cécile Vincent, Université de la Rochelle / Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CNRS).

L'objectif étant d'étudier les bases scientifiques pour une meilleure connaissance des phoques et de leur relation avec les activités humaines en Manche Nord Est.

Les remarques suivantes ont été faites :

-M. Fasquelle, député-maire du Touquet et représentant la CC Mer et Terres d'Opale, demande si les phoques se déplacent en fonction du déplacement des poissons qu'ils mangent et qu'ils chassent ? Y a-t-il un moyen de lier l'évolution de certaines espèces de poissons et la présence des phoques ? La

multiplication des phoques et leur consommation excessive, dans une zone de nurserie, peut-elle nuire à la reproduction des poissons, voire à leur disparition ? A la fin de cette étude, sera-t-il possible de faire un lien entre l'évolution du stock de poissons et la présence des phoques pour savoir concrètement si les phoques nuisent à l'évolution des stocks ?

- ⇒ Cécile Vincent répond que pour ce qui est de la mobilité des individus, de façon relativement schématique, les phoques veaux marins sont relativement sédentaire et ont toujours les mêmes zones de chasse. Il faut attendre les résultats de la 2<sup>e</sup> phase pour savoir ce qu'ils mangent et surtout quelle quantité de poissons ils mangent. Pour le phoque gris, c'est beaucoup plus compliqué parce que chaque individu a une zone de chasse différente. Elle pense que si on avait mis 5, 10 ou 15 balises différentes, on aurait encore eu d'autres résultats. Donc c'est beaucoup plus difficile de généraliser les résultats. C'est une espèce qui est très mobile, qui ne vient, à priori ici, qu'une partie du temps, qui repart à d'autres moments. Si certains restent très peu de temps, d'autres restent pendant plusieurs mois. Elle explique qu'il est extrêmement compliqué de donner une réponse concrète sur la permanence des zones de chasse et également sur leur alimentation. Pour l'alimentation du phoque gris, actuellement on ne sait rien car c'est une espèce qui est présente depuis peu de temps et qu'il n'y a pas eu d'étude jusqu'à maintenant. Elle rappelle qu'il y a plusieurs centaines de phoques de chacune des deux espèces et qu'en Grande-Bretagne, on parle de 115 000 phoques gris et de 40 000 phoques veaux marins. Or, il y a toujours de la ressource. Néanmoins, il y a un plateau dans les effectifs de phoques. Alors, on peut considérer que probablement la raréfaction de la ressource participe, parmi d'autres paramètres, à l'explication du plateau des effectifs. La deuxième phase permettra de quantifier concrètement leur prélèvement en fonction de ce qu'ils mangent, du conduit énergétique des proies et de combien ils sont. Puisqu'il sera possible de connaître le nombre de population. Il sera alors possible de donner un chiffre précis du nombre de tonne de poissons par an qui sont consommés par ces phoques. Elle rappelle que c'est un très gros objectif de la phase 2 donc il faut que cette phase 2 ait lieu pour pouvoir vous répondre de façon chiffrée.

M. le Président demande s'il est possible, au terme de cette phase 2, de déterminer les seuils à risque d'équilibre au vu du développement de cette population, en fonction de la ressource de chacune des baies et en tenant compte des différents prélèvements.

- ⇒ Cécile Vincent répond qu'il sera possible de mesurer uniquement ce qui est prélevé par les phoques. Il n'y aura pas de comparaison avec ce qui est prélevé par les pêcheurs professionnels ou de loisirs et avec ce qui est prélevé par les autres prédateurs. L'ensemble des prédateurs n'étant pas inclus dans cette étude.

M. Montassine constate qu'il y a une diminution des poissons alors que la population de phoques ne cesse de croître. Il se pose donc la question de l'impact réel du phoque et plus particulièrement dans la zone de nourricerie.

- ⇒ Cécile Vincent répond qu'elle reconnaît tout à fait qu'il y a, à priori, une diminution de la ressource en mer du Nord qui peut être liée aux prédateurs naturels comme le phoque, mais pas seulement. Ce qui est évident, c'est que s'il n'y avait plus du tout de ressource, que ce soit ici ou là-bas, il n'y aurait pas de phoques. Donc, s'il n'y avait plus de ressources, il n'y aurait plus de phoques. Et ça c'est vrai n'importe où, là-haut et ici. Ils mourraient tous de faim. Le phoque gris continue d'augmenter dans quasiment toutes les zones en Europe. Donc c'est qu'il y a de la ressource. Après que l'homme se retrouve plus en compétition qu'avant avec la faune sauvage, c'est tout à fait possible. La question de l'acceptation doit être abordée par les décideurs locaux avec les données scientifiques.

Mme Ducrocq, représentante aux titres des SAGE, demande combien de poissons par jour mange un phoque ? Elle constate que les phoques se rapprochent de l'humain.

- ⇒ Cécile Vincent répond qu'il faut attendre le rapport de la phase 2 de l'étude pour connaître la quantité de poissons mangée. Cela dépend aussi de la richesse du poisson selon s'il est maigre ou gras, la quantité sera variable. Si c'est une femelle gestante, la quantité sera plus importante, etc. La population de phoques a augmenté.

M. Becquet, représentant le CRPMEM Haute-Normandie, demande s'il existe une étude sur les prédateurs des phoques (orques).

- ⇒ Cécile Vincent précise qu'il n'existe pas d'étude scientifique sur les orques en métropole. Quelques uns sont observés l'été en Bretagne. Les orques sont piscivores. Ils mangent plus de poissons que de phoques et mammifères marins.

M. Dachicourt, CC Opale Sud, demande si les données de l'étude sont partagées avec celles des collègues européens.

- ⇒ Cécile Vincent indique que les données de l'étude sont partagées. Il ne manque que les données sur le phoque gris car c'est une espèce opportuniste et en fonction de la zone, elle ne va pas manger la même chose. Le phoque gris, ici, ne mangera pas le même poisson qu'en Ecosse. C'est une espèce capable de changer de régime alimentaire en fonction de la zone où elle est présente.

M. Ward, GON 62, souhaite connaître le rôle du phoque dans le fonctionnement de l'écosystème marin.

- ⇒ Cécile Vincent répond que cela fait l'objet de la phase 2 de l'étude.

M. Baillet, maire de Fort-Mahon et représentant de la CC Authie-Maye, ajoute qu'en 1972 il y avait moins de 10 phoques, en 2016 il y en avait 700 entre la baie de Somme et la baie d'Authie. Il demande quels seront les chiffres dans 30 ans et s'il y a des risques pour les personnes qui approchent les phoques ?

- ⇒ Cécile Vincent précise que l'étude va permettre de savoir comment cohabitent les 2 espèces. Il est rappelé que le public ne doit pas approcher les phoques sous risque de morsure, qu'il est interdit de causer un dérangement, le phoque étant une espèce sauvage. Toutefois, il n'y pas de risque d'attaque du phoque sur les humains.

M. Cousein, représentant le Pôle métropolitain de la Côte d'Opale, constate qu'en baie d'Authie les gens, qui observent les phoques, s'aventurent sans se rendre compte des risques qu'ils prennent en accédant sur les épis et les ouvrages de défense contre la mer. Les collectivités sont donc obligées de prendre des mesures préventives. De plus, il souhaite savoir si les résultats de l'étude sont partagés avec l'ensemble des services de l'Etat afin de montrer que les activités organisées sur les plages ne créent pas d'impact ni de dérangement.

- ⇒ Il est indiqué que les résultats de l'étude seront mis à la disposition des services de l'Etat.

M. Fasquel, directeur délégué du PNM, ajoute qu'à la Région, des discussions sont en cours pour la finalisation du budget de la phase 2. Les données sont attendues. Le conseil régional est un des financeurs de cette étude. Il estime que les discussions montrent que la phase 2 est très attendue par de nombreux acteurs maritimes présents sur le Parc.

M. Fasquelle demande s'il existe un moyen de contrôler l'évolution de ces populations au cas où elles évolueraient de façon trop importante et mettraient en péril les stocks halieutiques. Et s'il existe ailleurs des exemples de mesures prises pour limiter la multiplication de ces populations ?

- ⇒ Cécile Vincent précise, qu'en France, l'espèce est totalement protégée. Autour de la Baltique, les pays « chasseurs » tuent le phoque comme du gibier. En Grande-Bretagne, les fermes aquacoles obtiennent des licences pour abattre un certain nombre d'animaux chaque année. En Ecosse, il y a beaucoup moins de phoques tués que de licences accordées. Cela représente un peu plus d'une centaine de phoques gris chaque année et quelques dizaines de phoques veau-marin. Il s'agit d'animaux qui sont observés en train de venir prélever dans les filets. Il existe d'autres techniques qui permettent de réduire la prédation. Les résultats d'une étude, en Irlande, démontrent l'efficacité de l'utilisation de petits répulsifs acoustiques, spécifiques aux phoques. Des pêcheurs ont même demandé pour refaire une deuxième saison d'essai. Il existe des solutions techniques qui peuvent faire l'objet d'une demande de projet européen. En ce qui concerne la stérilisation, capturer des individus reproducteurs pour administrer un stérilisant et les relâcher ensuite ailleurs est extrêmement long, difficile et coûteux.

Mme Roncin, vice-présidente et secrétaire générale du CRPME, ajoute que des essais sur la déprédation avec les « pingings » ont eu lieu sur Dunkerque avec des effets très contrastés. Elle explique qu'il y avait une inquiétude sur l'impact que ça pouvait avoir sur le mouvement. Autant il y a eu un effet répulsif sur les phoques, autant il y a eu un effet attractif sur les marsouins. Par conséquent, l'étude a été stoppée car il y avait une inquiétude sur l'équipement du nombre de filets en Manche de « pingings » quant à l'impact que ça pouvait avoir sur les mouvements et l'échange entre la mer du Nord et la Manche.

M. le Président demande aux représentants de la Région que soit remontée l'importance de poursuivre cette étude. Le rapport de la phase 1 sera accessible en ligne sur le site du Parc.

#### **4- Présentation de l'étude sur les gisements naturels de moules**

---

M. Meirland, chargé de mission Life pêche à pied de loisir, présente le diagnostic élaboré dans le cadre du programme Life pêche à pied de loisir.

M. Ruellet, directeur du GEMEL, présente l'étude des gisements et l'aide à la décision pour une meilleure gestion globale (professionnels et pêche à pied de loisir).

Mme Roncin demande s'il y a des interactions entre les gisements de moules au large et ceux sur les gisements naturels. Elle précise qu'actuellement il y a 51 licences de pêches professionnelles et 46 pêcheurs actifs.

- ⇒ En réponse à la question de Mme Roncin, il est précisé que le travail sur les moulières subtidales fait l'objet du plan d'action 2017. Il faut savoir quel est le lien en terme fonctionnel et quelle est la quantité de moules sous l'eau. Afin d'améliorer la gestion du gisement, il faudra déterminer combien de pêcheurs de loisirs pêchent sur les différents sites pour comparer les quantités pêchées entre les 2 types de pêcheurs.

M. Fasquel ajoute que l'objet de l'étude était bien de pouvoir quantifier, d'avoir une vision globale de l'exploitation de ces gisements, des pêcheurs à pied de loisirs et des pêcheurs à pieds professionnels. Cette étude permet également d'avoir une aide à la décision sur la gestion de ces gisements, en lien avec les services de l'Etat, le CRPMEM et le PNM. Enfin, cette étude alimentera un suivi dans nos tableaux de bord de suivi pour faire les bons choix ; permettre d'expliquer dans une approche pédagogique pourquoi certains gisements sont ouverts tandis que d'autres sont fermés ; et pour qu'il y ait moins d'impact sur la ressource.

M. Fasquelle demande s'il est possible d'avoir une idée de l'évolution des stocks en quantité et en qualité ? Est-ce qu'ils sont stables ou se dégradent ? Est-ce que dans le futur, on sera amené à limiter l'effort de pêche pour préserver la ressource ? Ou peut-on considérer que la ressource est telle qu'il n'y aura pas besoin de limiter l'effort de pêche ?

- ⇒ M. Ruellet répond que sur le grand gisement allant d'Ault à Mers, on a une idée, on n'a pas qu'une photographie annuelle. L'étude permet d'anticiper l'évolution et on arrive à prévoir les problèmes de ressource. Sur les autres gisements, c'était la première photographie donc pour l'instant c'est le début de la courbe. Il préconise qu'il serait intéressant de revenir par la suite, tous les ans, tous les 2 ans sur certains gisements, en fonction du type de structure de la population. En matière de gestion, L'Etat et le comité des pêches travaillent en concertation à partir des avis scientifiques et techniques.

#### **5- Indicateurs et tableau de bord**

---

M. le Président rappelle que les indicateurs sont un élément important, suite à l'approbation du plan de gestion en fin d'année dernière. Il précise que le conseil avait pris comme engagement de travailler sur les indicateurs qui serviraient dans le cadre de programmes d'actions annuels.

M. Fasquel ajoute qu'après discussions, le bureau a pensé qu'il était intéressant d'avancer dans une démarche pragmatique, sur les deux séries d'indicateurs qui sont celle de la qualité de l'Eau et du Patrimoine Naturel. Aujourd'hui c'est une démarche qui démarre et il vous sera proposé de mettre en œuvre des commissions thématiques pour partager collectivement ces indicateurs, participer à leur définition et jusqu'aux métriques.

M. Harlay présente une ébauche du travail prévu pour établir, définir et valider les indicateurs et les métriques associés sur les 19 indicateurs, 8 pour la qualité de l'eau et 11 pour le patrimoine naturel.

M. le Président ajoute que des groupes de travail seront formés pour travailler sur les indicateurs et que les membres du conseil de gestion seront sollicités par mail pour y participer.

M. Ruellet demande si des personnes extérieures au conseil de gestion seront associées (exemple : la convention avec le campus de la mer).

⇒ En réponse à la question de M. Ruellet, il est précisé qu'il est prévu d'associer des personnalités qualifiées.

M. Montassine explique qu'il faudra être pédagogue et que pour la qualité de l'eau, il faut augmenter le lieu de prélèvement.

Mme Paporé, UNICEM, demande à quelle date les indicateurs doivent être finalisés et que signifie les indicateurs prioritaires en cours de finalisation.

⇒ M. Harlay répond que des fiches « indicateurs » seront présentées en 2017 aux membres du conseil de gestion.

M. Fasquelle rappelle qu'il y a d'autres organismes qui ont leur propre indicateur. Il ne faut donc pas les multiplier. Ex : l'Agence Régionale de Santé, pour la qualité des eaux pluviales.

M. le Président précise que c'est ce qu'il appelle des indicateurs sur étagères, c'est-à-dire qui existent déjà et sur lesquels on peut s'appuyer.

## **6- Projet de programmes d'actions 2017**

---

Il est décidé que le programme d'actions 2017 soit envoyé aux membres du conseil de gestion par mail dans la semaine et qu'il sera présenté lors du prochain conseil de gestion le 1<sup>er</sup> décembre.

## **7- Demandes d'avis**

---

Une carte des 3 avis est présentée :

- Avis sur le rechargement de l'estran au droit du lieu dit « bois des sapins » à Groffliers en baie d'Authie.

M. Baillet indique qu'il est favorable à ce rechargement de plage, côté bois des Sapins où le lit de l'Authie est monté. Au milieu, il y a un banc de sable énorme, ce qui fait que le lit de l'Authie s'est séparé en deux. Il ajoute que l'Authie attaque désormais la bordure côté Somme et que ça met en péril certaines huttes de chasse. Il estime qu'un dragage dans le lit de l'Authie serait pertinent.

⇒ M. Fasquel répond que l'analyse a déjà été traitée dans le cadre du PAPI. La demande pour laquelle le Parc est sollicité concerne un rechargement préventif de 35 000 m<sup>3</sup> par an, en attendant un ouvrage de défense prévu dans le PAPI : la digue rétro littorale. Il y aura donc un suivi pendant 5 ans. Lors de chaque prélèvement, il faudra vérifier que la plage s'est rechargée pour ne pas déséquilibrer le système. C'est l'enjeu majeur. Il est proposé, à chaque rechargement annuel, d'émettre un retour au conseil de gestion. Par ailleurs, M. Fasquel rappelle que le PNM va participer au financement des levés bathymétriques et topographiques aéroportés (LIDAR) de la façade Manche mer du Nord.

M. Cousein, rappelle que ce dossier concerne son territoire et doit être considéré comme une mesure de conservation avant la mise en œuvre d'une digue rétro littorale. Il précise que si rien n'est fait dans l'immédiat, on va devoir implanter cette digue au milieu de l'eau parce que l'eau sera passée de l'autre côté. Donc, ce sont des travaux en quelque sorte d'urgence. Le poulier provenant de Fort-Mahon nous amène des milliers de tonnes de sables au milieu de la baie d'Authie. Il explique que tout cela a été examiné dans le cadre du PAPI pour un rechargement massif. La difficulté majeure c'est que, le sable à disposition juste en face, n'est aujourd'hui techniquement mobilisable ni par voie terrestre ni par voie maritime. Les problématiques étant communes à beaucoup sur le littoral, il espère pouvoir un jour avoir les outils qui permettront effectivement par des drags à fond plat d'aller prélever au milieu de la Baie de façon à recréer également un nouveau lit pour l'Authie.

M. Nadaud, DDTM, ajoute qu'un outil d'aide à la décision sera disponible fin 2017 permettant de comprendre ce qui se passe sur la côte et ainsi limiter les coûts (dépenses engagées et résultats attendus).

---

**Décision****Avis favorable à la majorité**

à la réalisation de prélèvements de sable sur la plage de Berck et du rechargement de la plage au niveau du lieu dit « bois des sapins ».

40 voix pour et 1 abstention

---

- Avis sur une demande d'autorisation de dragage et d'immersion des sédiments du port du Tréport.

Mme Lathuile, CCI Littoral Normand-Picard, rappelle que la contamination des sédiments par le HAP n'est pas issue des activités du port mais provient du bassin versant. C'est donc le fleuve de la Bresle qui est vecteur de cette contamination. Aussi, le dragage du bassin de pêche est une nécessité pour le maintien des activités de la pêche sur le port du Tréport (c'est le plus gros chiffre d'affaire des ports littoraux de Seine-Maritime).

Mme Poupart, Autorité Portuaire de Boulogne, demande quelle est la contrainte liée à l'évacuation de ces sédiments.

- ⇒ En réponse à la question de Mme Poupart, il est précisé que le bassin de plaisance est dragué. Il y a une canalisation qui permet d'apporter les sédiments dans le bassin de commerce, qui lui-même est dragué. Ce sont ces sédiments qui sont ensuite clapés en mer. Il y a un transfert des sédiments dû à un problème technique. L'analyse est complétée par des tests d'écotoxicité qui ne dépassent pas les seuils prévus par la réglementation.

M. Viard, Fédération des pêcheurs plaisanciers, demande ce qui est réalisé par le gestionnaire de l'eau du bassin versant en rapport avec les indicateurs.

- ⇒ En réponse à la question de M. Viard, il est indiqué que les travaux des SAGE (Bresle Maritime) prévoient d'améliorer la qualité des eaux. Notre indicateur sera donc à améliorer dans les années à venir.

M. Nadaud ajoute que c'est l'Agence de l'Eau qui prend le relais après établissement du diagnostic. Pour lutter contre le HAP, il y a des actions possibles d'équipements qui permettent de recueillir les eaux de ruissellements, de mieux séparer les polluants dans les eaux pluviales. La dilution permet de remettre ces sédiments en mer. Les analyses nous donnent un résultat sur le seuil réglementaire. Lorsqu'il n'est pas atteint, l'immersion est possible.

M. Becquet ajoute que les seuils réglementaires datent de 2013. Il y eu une restriction des normes.

Mme Bourgau, Syndicat Mixte de la Baie de Somme Grand Littoral Picard, revient sur les rejets et s'inquiète de l'impact des sédiments sur les bancs de coques.

- ⇒ En réponse à Mme Bourgau, il est précisé que des suivis sont réalisés pour savoir jusque où s'étendent les sédiments. On constate une dilution rapide du panache qui emmène les sédiments vers le nord. Il n'existe pas d'impact avéré constaté.

---

**Décision****Avis favorable à la majorité**

40 voix pour et 1 abstention

---

- Avis sur une demande d'autorisation de dragage et d'immersion des sédiments du port du Boulogne-sur-Mer.

M. Dinoir, Comité Départemental Olympique et Sportif, demande si la bouée est placée en fonction du courant.

- ⇒ En réponse à la question de M. Dinoir, il est indiqué que la bouée est placée par l'Ifremer à l'entrée du PNM et à la sortie du port de Boulogne, à l'endroit où il y a une accélération des courants.

---

**Décision****Avis favorable à la majorité**

38 voix pour, 1 contre, 2 abstentions

---



## **8- Présentation de la newsletter « vue de la mer »**

---

M. Fasquel explique que la newsletter a pour but de relater les travaux et les actualités du Parc. Elle est destinée d'une part au conseil de gestion mais plus globalement à un large public, par diffusion électronique et diffusion papier via les partenaires relais. Il est prévu une publication de 2 fois par an, dans un premier temps. Ce sera également l'opportunité de présenter des sujets d'ordre général.

Mme Viera présente la newsletter et les premiers articles, et propose aux membres du conseil de gestion leur contribution pour la prochaine parution.

M. Baillet propose d'inclure des informations pratiques en baie d'Authie, ce qu'on y trouve (passe-pierres, oreilles de cochons, lilas de mer), comment les ramasser, à quelle période et pourquoi, ... Ce doit être aussi un outil permettant d'aider le pêcheur occasionnel à acquérir de bonnes pratiques.

Mme Richard signale qu'il s'agit de l'hélice de l'épave sous marin U95 sur la photo et pas l'épave de l'Argo.

## **9- Questions diverses**

---

Intervention de M. Chevalier, Commissaire du Gouvernement, sur l'élargissement du réseau des aires marines protégées et Natura 2000 au large :

- ✓ Sur l'ensemble des façades françaises, la Commission Européenne a demandé à la France d'évaluer la suffisance du réseau N2000 et de compléter ce réseau par la désignation de sites N2000 au-delà de la mer territoriale. Sur la façade de la Manche et de la mer du Nord, N2000 concernera un grand secteur situé au large de Guernesey. Ce sont les préfets maritimes qui seront chargés de conduire le processus de désignation sur l'ensemble des façades métropolitaines. Le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord a choisi de désigner la DREAL Normandie, s'appuyant sur des expertises scientifiques des établissements publics de l'Etat, le Muséum d'Histoire Naturel et l'AAMP. Il y aura un impact sur l'ensemble des usagers de la mer. Le processus devra être achevé le 15 janvier prochain. Il concernera une phase d'association des acteurs, une formalisation de la consultation des organes de gouvernance de la façade afin de proposer ensuite la désignation de sites à la ministre. Sur la Façade, seuls sont concernés les mammifères marins et les oiseaux. Les membres du conseil de gestion qui font partie du Conseil Maritime de Façade seront associés prochainement.

Intervention de M. Montassine sur la pêche :

- ✓ M. Montassine souhaite faire part à l'assemblée d'un certain nombre de constat empirique qui lui paraissent important : diminution constante de la production naturelle de la crevette grise, présence de sardines adultes et des coquilles St Jacques sur les gisements.

Intervention de M. Fasquel sur la proposition OSPAR :

- ✓ C'est une convention pour la protection du milieu marin de l'Atlantique Nord-Est. C'est aussi un label européen. Le ministère de l'écologie, la direction de l'Eau et de la Biodiversité souhaitent proposer le PNM en tant qu'aire marine protégée labellisée OSPAR. Des tableaux ciblant les espèces ont déjà été remontés. L'intérêt est une reconnaissance au niveau international de la qualité des espèces se situant dans notre Parc avec absence d'obligation réglementaire spécifique. L'idée étant que le plan de gestion OSPAR soit le plan de gestion du PNM. L'organisation OSPAR pourra faire un bilan après quelques années pour constater si les mesures de conservation prévues dans le PNM permettent de conserver ce label. Sachant que le Parc d'Iroise est déjà un parc labellisé OSPAR.

Mme Roncin souhaite connaître les espèces OSPAR ? Elle demande si ce sont les mêmes espèces que Natura 2000 ? S'il s'agit d'une information ?

M. Fasquel répond que c'est un processus étatique, c'est-à-dire que c'est l'Etat qui désigne ses aires marines protégées comme pouvant relever du label OSPAR. Tout simplement, on nous demande d'en discuter avec le conseil de gestion puisque le cahier des charges qui nous permettra de répondre à l'état de conservation de ces espèces OSPAR, c'est notre plan de gestion.

M. Harlay complète en expliquant qu'il y a certaines espèces qui se retrouvent Natura 2000 et de temps en temps labellisée OSPAR. Pour en citer quelques unes : la mouette tritactyle, différentes raies, le marsouin et le cabillaud. Il y a également des habitats.

Mme Roncin ajoute qu'elle suit la sensibilité de certaines espèces dont les raies et que ce point mérite plus d'informations.

M. Fasquel répond que le Parc a reçu l'information la semaine dernière. La Direction de l'Eau et de la Biodiversité souhaite faire remonter ces listings pour la fin du mois. Il leur sera précisé que le conseil souhaite que ça fasse l'objet d'un point spécifique lors du prochain conseil de décembre. Mais, en tout état de cause, il n'y a aucun processus réglementaire, ça n'implique rien. Simplement un label de reconnaissance d'un point de vue international.

M. Le Président propose qu'on puisse faire une réponse où on accuse réception de leur demande tout en prenant le temps de réfléchir aux conséquences que ça peut entraîner, notamment par rapport aux espèces. Il rejoint l'inquiétude par rapport aux espèces qui viennent s'ajouter en plus.

M. Le Président propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour du prochain conseil de gestion afin de disposer de plus de temps pour débattre de cette labellisation.

**Point agenda :**

Le prochain conseil de gestion aura lieu Jeudi 01 décembre

## Liste des membres présents

Les suppléants sont indiqués en italique

### Représentants de l'Etat et établissements publics

- M. Gaël VERPIOT, commandant de la Zone maritime Manche mer du Nord
- M. Médhi BOUCHELACHEM, direction interrégionale de la mer / Manche est mer du Nord
- M. Marie-Pierre ROUSSEAU, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Nord-Pas-de-Calais
- M. François NADAUD, délégation mer et littoral / DDTM du Pas-de-Calais
- M. Yvan JACQUEMIN, délégation régionale Manche mer du Nord / Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
- M. Ludovic LEMAIRE, pour la direction de l'Agence de l'eau Artois-Picardie

### Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Mme Paulette JULIEN-PEUVION, Région Hauts-de-France
- M. Pierre VOGT, Conseil Régional Haute-Normandie
- Mme Brigitte LHOMME, Conseil Départemental de la Somme*
- M. Bruno COUSEIN, Pôle métropolitain de la Côte d'Opale*
- M. Dominique GODEFROY, Communauté d'agglomération du Boulonnais
- M. Daniel FASQUELLE, Communauté de communes Mer et Terres d'Opale
- M. Pierre-Georges DACHICOURT, Communauté de communes Opale sud
- M. Alain BAILLET, Communauté de communes Authie Maye
- Mme Jeanine BOURGAU, Syndicat mixte Baie de Somme grand littoral picard*
- Mme Maryline DUCROCQ, SAGE

### Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- M. Olivier BECQUET, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie
- Mme Delphine RONCIN, Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord Pas-de-Calais Picardie
- M. Gérard MONTASSINE, Représentant des pêcheurs professionnels
- Mme Renée MICHON, Représentant des pêcheurs professionnels
- M. Luc RAMET, Représentant des pêcheurs professionnels
- M. Didier LAURENT, Représentant des pêcheurs professionnels
- M. François HENNUYER, Organisation de producteurs de pêche maritime / FROM NORD
- M. Alain DAUBELCOUR, Comité régional conchylicole Normandie-mer du Nord
- Mme Patricia POUPART, Autorité portuaire de Boulogne-sur-Mer
- Mme Laetitia PAPORE, Extracteurs de granulats / UNICEM
- M. Christophe LEBLANC, Syndicat des énergies renouvelables
- Mme Ségolène LATHUILE, CCI Littoral Normand-Picard*
- M. Alain TERNISIEN, CCI Côte d'Opale*

**Représentants d'organisations d'usagers :**

Mme Ingrid RICHARD, Fédération française des sports sous-marins

M. Christophe DINOIR, Comités régionaux olympiques et sportifs

M. Dominique VIARD, Fédération des pêcheurs plaisanciers

M. André WIDHEM, Fédération française des ports de plaisance

*M. Benjamin BIGOT, Association de chasse maritime du Pas-de-Calais*

**Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, PNR, RNN et les personnalités qualifiées :**

*M. Jacky KARPOUZOPOULOS, Coordination mammologique du nord de la France*

M. Thierry RUELLET, Groupe d'études des milieux marins estuariens et littoraux

M. Alain WARD, groupe ornithologique et naturaliste du NPDC

M. Yves MAQUINGHEM, Picardie nature

M. Christophe LOOTS, au titre de la connaissance halieutique et des milieux marins

M. Jean-Marc HOEBLICH, au titre des sciences humaines et sociales

M. Patrick TRIPLET, au titre de la connaissance des oiseaux marins